

Commune de ECCLES 59186



Carte Environnementale



Pour information

PLAN 2/2

Porter à Connaissance
pour la
procédure
de
planification Urbainisme

Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

Date de mise à jour : 01/04/2014

Sources : Gestionnaires Srvitudes
(c) Cadastre / Pci - Dgip

Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr



Pôle
Gestion et
Valorisation
des Données

LEGENDE

Contour de commune

Infrastructure

Route Départementale

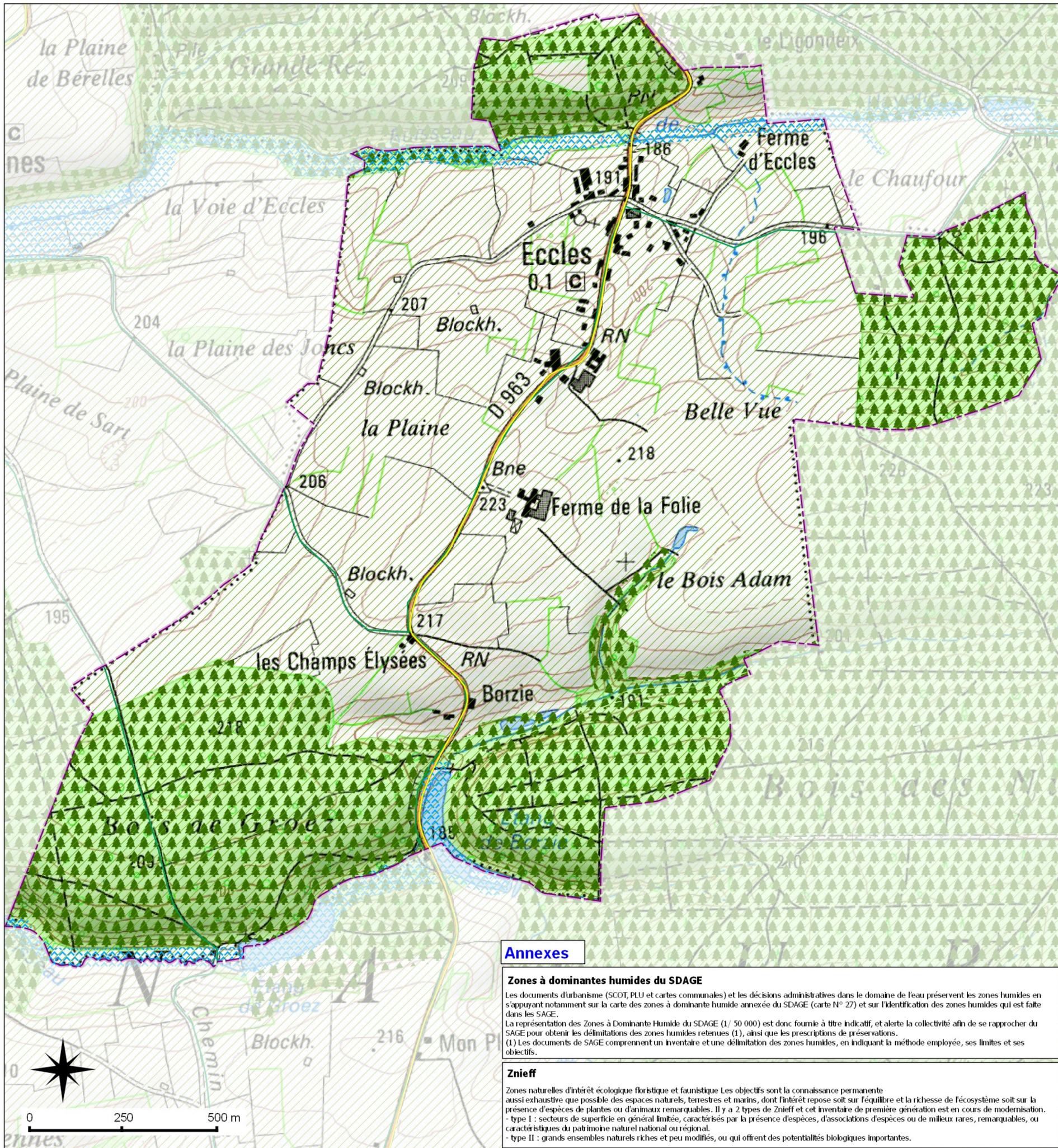
Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdipr)
Source : C.GI 59

Patrimoine Naturel

ZNIEFF de Type 2 Source : Dreal

Inventaire des Zones à Dominantes Humides (Voir Annexe)
Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie

Inventaire Espace Boisé 2005 Source : Ddtm59 - Sigale Conseil Régional



Annexes

Zones à dominantes humides du SDAGE

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau préservent les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée du SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans les SAGE.

La représentation des Zones à Dominante Humide du SDAGE (1/ 50 000) est donc fournie à titre indicatif, et alerte la collectivité afin de se rapprocher du SAGE pour obtenir les délimitations des zones humides retenues (1), ainsi que les prescriptions de préservations.

(1) Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

Znieff

Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique Les objectifs sont la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux remarquables. Il y a 2 types de Znieff et cet inventaire de première génération est en cours de modernisation.

- type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

- type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.